

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 13 décembre 2021

**N° 319/12/2021 : ACTE D'ENGAGEMENT POUR UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES AVEC LA CAF DE TARN ET GARONNE**

*L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 décembre 2021.*

**Présents Titulaires : 43**

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 2**

Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Khalid LAABID, Stéphane GONZALEZ à Arnaud HILION.

**Absents Excusés : 3**

Madame, Messieurs, Mathieu ALBERT, Michel CORNILLE, Lucie FOURNEL.

**Madame Pauline FORESTIE donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est le nouveau cadre de référence proposé par la CAF où l'ensemble des interventions et des moyens de la branche famille de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est mobilisé avec pour objectifs de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et d'optimiser l'offre existante en identifiant les besoins prioritaires du territoire.

La CTG s'étend à d'autres champs d'intervention que la petite enfance, l'enfance ou la jeunesse : la parentalité, le logement, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale...

L'étape préliminaire à l'adhésion à cette démarche de CTG est la signature d'un acte d'engagement visant en particulier au lancement d'un diagnostic partagé en vue de définir le projet de territoire avec la CAF. Ce diagnostic partagé devra tenir compte de l'ensemble des besoins et ressources du territoire en associant les partenaires concernés.

La CTG (2022-2026) devra être signée entre le GMCA et la CAF d'ici le 31 octobre 2022.

L'intégration de ce nouveau cadre d'intervention de la CAF coïncide avec le nouveau périmètre de compétences du GMCA qui sera à partir de 2022 pleinement compétent en matière de politique relative à la petite enfance.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 30 novembre 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- s'inscrire dans cette démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour le territoire du GMCA,
- autoriser Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement de la Convention Territoriale Globale, tel qu'annexé à la présente délibération, à en suivre l'exécution et à prendre toutes les dispositions pour mettre en œuvre cet acte d'engagement.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**15 DEC. 2021**

De sa publication et/ou affichage le :

**15 DEC. 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 13 décembre 2021

Le Président,  
Thierry DEVILLE

